

Communiqué du CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières déclarantes tunisiennes, définies par les dispositions de l'accord intergouvernemental entre la République Tunisienne et les Etats-Unis d'Amérique en vue de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers dite "LOI FATCA", que dans le cadre de la mise en application dudit accord, **il a été décidé de prolonger de manière exceptionnelle et définitive le délai de dépôt des déclarations FATCA sur la plateforme informatique IDES au 05 septembre 2019.**

Les institutions qui ont rencontré des difficultés lors du dépôt de leurs déclarations ainsi que celles qui ont effectué des déclarations non conformes au cahier des charges techniques ou comportant certaines erreurs doivent régulariser leur situation dans le délai susmentionné étant précisé qu'elles peuvent demander une assistance pour surmonter les problèmes rencontrés via l'adresse mail suivante :

ides-support@finances.gov.tn

Les institutions qui, à la date du 05 septembre 2019, n'ont pas déposé leurs déclarations ou ont effectué des déclarations tronquées ou erronées encourent les pénalités prévues par l'article 100 bis du code des droits et procédures fiscaux.